PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 24 juillet 2026

RÉGLEMENTATION DES ACCÈS ET DES ACTIVITÉS DANS ET À PROXIMITÉ DES MASSIFS FORESTIERS DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Les températures élevées de ces dernières semaines et la sécheresse de la végétation à un niveau jamais atteint ont accru le risque de feux de forêt dans le département des Hautes-Pyrénées.

Ces derniers jours, les pompiers du SDIS 65 ont été particulièrement mobilisés sur le département et vont intervenir en soutien des départements limitrophes confrontés à des incendies majeurs.

Afin de limiter le risque de départ de feu de forêt et aux vues des prévisions météorologiques actuelles et à venir, la préfecture des Hautes-Pyrénées met en place des mesures limitant les activités dans les forêts et dans un rayon de 200 mètres autour de celles-ci.

Ainsi, pour tous les massifs forestiers du département, les travaux dans les massifs et jusqu'à 200 mètres autour sont autorisés sous conditions :

- **les travaux et activités professionnels sont autorisés uniquement entre 5 h et 10 h du matin, sauf pour les travaux agricoles de moissons qui sont autorisés de 12 h à minuit.**
- **les travaux et activités non professionnels sont interdits,**

Les travaux autorisés le sont sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction approprié (extincteur...).

L'emploi du feu en forêt et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et massifs forestiers est interdit.

L'accès aux massifs à l'aide de véhicules à moteur est interdit hors voies revêtues, et tout accès est fortement déconseillé. Des dérogations sont mises en place pour certaines activités comme les activités pastorales.

Ces mesures s'appliquent à compter de lundi 27 juillet et évolueront en fonction des conditions climatiques.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE
Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80
Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES
tel : 05 62 56 65 65
www.hautes-pyrenees.gouv.fr
@prefet65